

le 20 août 1993

Chris

L'honorable Ross Reid, C.p.
Ministre des Pêches et des Océans
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

En vertu des attributions à lui conférées par l'article 4.5 de son mandat, qui stipule que

le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques peut également conseiller le Ministre sur la position que doit prendre le Canada à l'égard des stocks chevauchants et des stocks transfrontaliers relevant d'organismes internationaux comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest,

le Conseil, ayant examiné le rapport du conseil scientifique de l'OPANO (NAFO SCS Doc. 93/17) en accordant une attention particulière aux aspects intéressant le Canada, présente ici ses avis sur les stocks gérés par l'OPANO et sur la morue de 2J3KL, le flétan noir dans la sous-zone 2 et les divisions 3K et 3L ainsi que la crevette de la division 3M.

A. MORUE DE 2J3KL

Sur la foi de l'évaluation du stock préparée par les scientifiques du MPO et du rapport du conseil scientifique de l'OPANO, on peut résumer comme suit la situation du stock de morue de 2J3KL (communément appelé le stock de morue du Nord) :

1. La population continue de s'amenuiser; elle pourrait se situer aujourd'hui à un niveau jamais atteint au XX^e siècle.
2. On estime la biomasse totale entre 100 000 et 150 000 t et la biomasse génitrice pourrait se situer entre 15 000 et 22 000 tonnes (c'est-à-dire moins de 10 % des valeurs estimées il y a à peine quelques années).

3. Le poisson qui reste est réparti très différemment des modèles historiques. Ainsi, les derniers relevés indiquent que la biomasse qui reste se partage à peu près comme suit : 2 % dans 2J; 15 % dans 3K et 83 % dans 3L; la moyenne à long terme donnait environ 33 % de la biomasse dans chaque division. Par ailleurs, depuis quelques années, le poisson se retrouve à des profondeurs plus grandes. En fait, la seule concentration significative de poisson décelée grâce aux relevés acoustiques effectués par le MPO en février et juin 1993 se trouvait sur le "Nez" du Grand Banc, hors de la ZÉE.
4. Les causes exactes de cette situation ne sont pas connues. La mortalité totale est très élevée, en fait supérieure à ce que l'on pourrait attribuer à la mortalité par pêche et à la mortalité naturelle supposée en fonction des hypothèses classiques. Pour reprendre les termes du rapport du Conseil scientifique de l'OPANO, il se peut que la mortalité naturelle se soit accrue en raison des conditions climatiques défavorables, de la rareté de la nourriture, de la prédation des phoques ou de la concurrence exercée par ceux-ci pour la nourriture et enfin de l'émigration hors du secteur.
5. Les conditions naturelles nuisent et au recrutement et à la croissance des juvéniles. Après les classes annuelles de 1986-1987, on a compté 5 années consécutives de recrutement effectivement faible ou supposé tel. Pour aggraver la situation, la biomasse génitrice s'est effondrée.
6. À court terme, la reconstitution du stock est improbable; en fait, il est peu probable que la biomasse de géniteurs ne se rétablisse d'une manière significative avant l'an 2000, au mieux. Et encore, rien ne nous justifierait d'être optimiste quant aux possibilités de reconstitution du stock, même à ce moment.
7. Il est impossible de faire des prévisions réalistes sur le rétablissement du stock tant que nous ne comprendrons pas mieux les causes de son effondrement et tant que la tendance des différents indicateurs n'aura pas été inversée.

Du point de vue de la conservation, la baisse continue et le recrutement toujours faible nous enjoignent, par prudence, de ne pas pêcher. Dans les eaux de pêche canadiennes, cela signifie que le moratoire concernant la pêche commerciale de la morue devra être prolongé au-delà de l'échéance prévue de mai 1994. (Le Conseil donnera des avis plus précis sur cette pêche et la pêche récréative de la morue dans 2J3KL dans des rapports ultérieurs.) En outre, le stock de morue de 2J3KL ne doit faire l'objet d'aucune exploitation hors de la limite de 200 milles; il faudra donc tout mettre en oeuvre pour protéger la partie du stock se trouvant sur le Nez du Grand Banc afin que les prises y soient nulles.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommande que le Canada préconise l'imposition d'un moratoire à long terme sur la pêche de la morue de 2J3KL hors de sa ZÉE.

Le conseil insiste également sur l'importance d'accroître la surveillance (a) des lieux où se concentrent la morue de 2J3KL dans ce secteur et (b) des positions et de l'intensité de toute l'activité de pêche dans ce secteur, avec la collaboration de tous les membres.

B. QUATRE STOCKS CLÉS DU GRAND BANC

On dénombre sur le Grand Banc 4 stocks chevauchants administrés par l'OPANO et qui sont particulièrement importants pour le Canada :

- plie canadienne des divisions 3L, 3N et 3O;
- plie grise des divisions 3N et 3O;
- limande à queue jaune des divisions 3L, 3N et 3O;
- morue des divisions 3N et 3O.

Le tableau ci-dessous indique les TPA et les tonnages débarqués de ces stocks depuis 1986.

TPA ET PRISES DES 4 STOCKS CLÉS

(k tonnes)

STOCK		1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Plie canadienne de 3LNO	TPA	55	48	40	30.3	24.9	25.8	25.8	10.5
	PRISES	64.6	55	40.8	43.4	32.5	34	11.1	
Limande à queue jaune de 3LNO	TPA	15	15	15	5	5	7	7	7
	PRISES	30.2	16.3	16.3	10.2	14	16.3	10.8	
Plie grise de 3NO	TPA	5	5	5	5	5	5	5	5
	PRISES	9	8	7	4	2.7	3.3	4.8	
Morue de 3NO	TPA	33	33	40	25	18.6	13.6	13.6	10.2
	PRISES	51	42	43	33	29	29	12.6	

SOURCE : Rapport du Conseil scientifique de l'OPANO (NAFO SCS Doc. 93/17)

Table des quotas de l'OPANO pour 1993.

Comme on le voit, les prises dépassent largement les TPA. Ces prises excédentaires ont été réalisées, dans la zone réglementée par l'OPANO hors de la ZÉE canadienne, tant par des pays membres de l'OPANO que par d'autres, et comportaient d'importantes quantités de juvéniles. Les parts canadiennes des TPA s'établissent à : 98,5 % (plie canadienne); 60 % (plie grise); 97,5 % (limande à queue jaune) et 47,6 % (morue). Vous trouverez ci-après des informations détaillées sur ces stocks, tirées du rapport du conseil scientifique de l'OPANO.

Plie canadienne dans les divisions 3L, 3N et 3O

Cette population diminue très rapidement depuis quelques années; elle s'établit aujourd'hui bien en-deçà de sa moyenne historique. Les prises, qui se maintenaient aux environs de 50 000 t au cours des années 1970, diminuèrent à 33 000 t en 1990-1991 et à 11 000 t en 1992. Depuis 1985, la biomasse génitrice diminue et ne représente plus que 15 à 20 % de sa valeur historique.

Les prévisions révisées pour 1993 du niveau $F_{0,1}$ (4 600 t) et les prises prévues au niveau $F_{0,1}$ en 1994 (4 800 t) ne représentent qu'environ 10 % des prises tirées de ce stock de 1978 à 1991. Qui plus est, le rapport du conseil scientifique de l'OPANO laisse entrevoir que les prises de 1994 pourraient être inférieures de 40 % aux prévisions, c'est-à-dire à peu près la marge d'erreur constatée à posteriori, pour l'évaluation de ce stock (ce qui donnerait des prises de l'ordre de 3 000 t).

S'ajoute à la chute du stock (surtout dans la division 3L) une modification radicale de la répartition relative de la plie canadienne (même que l'espèce a disparu, à toutes fins pratiques, de secteurs du Grand Banc où elle abondait jadis). La biomasse restante est concentrée dans la division 3O où, en 1991 et 1992, la pêche sélective canadienne a été plus productive que dans les divisions 3N et 3L. Les données fournies par l'industrie montrent que cet écart est encore plus grand en 1993.

La figure qui suit indique la variation de la répartition.

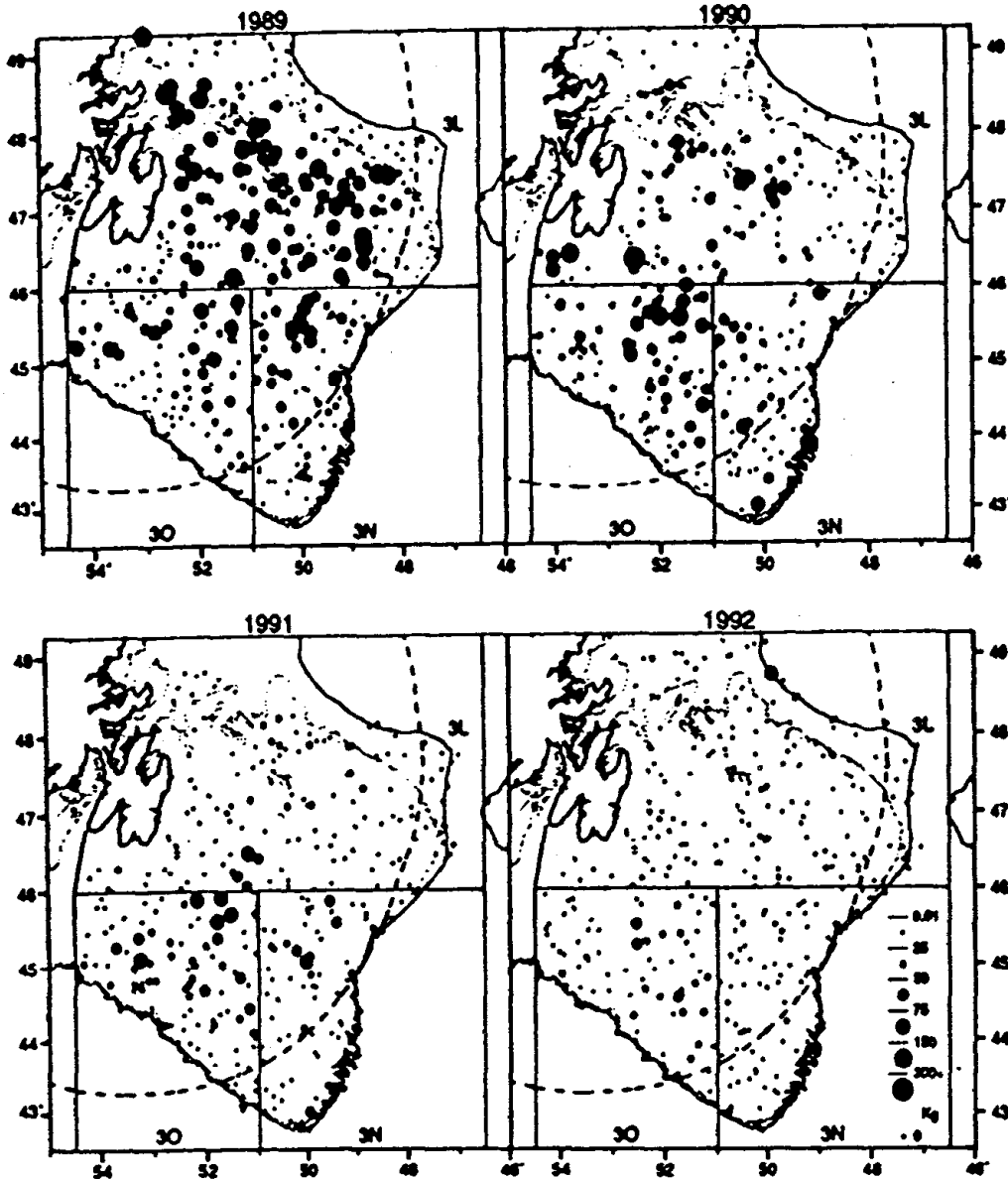


Figure 24 Plie canadienne dans les divisions 3LNO - Répartition des prises (kg par trait normalisé) réalisées, de 1989 à 1992, dans le cadre de relevés canadiens de printemps. La ligne discontinue sépare la ZÉE canadienne de la zone réglementée par l'OPANO. La ligne isobathe fine indique les 200m et la ligne grasse indique les 400m.

Dans son rapport, le conseil scientifique souligne que les perspectives de reconstitution du stock sont inconnues et que, de surcroît, rien ne garantit que la chute en cours pourra être stoppée par la cessation de toute exploitation.

En raison de la taille extrêmement réduite de la population en 1992, des préoccupations relatives à la biomasse de géniteurs et au très faible recrutement prévu, le conseil scientifique estime qu'une démarche prudente est justifiée et recommande que les prises de plie canadienne dans les divisions 3LNO soient maintenues en 1994 au plus bas niveau et ne dépassent en aucun cas 4 800 t. Les perspectives de rétablissement du stock sont inconnues puisque aucune information ne porte à croire que ce stock a déjà été si amoindri.

Plie grise dans les divisions 3N et 3O

Du milieu à la fin des années 1980, les prises ont largement dépassé les TPA; depuis, elles correspondent à peu près au TPA, qui s'établit à 5 000 t.

La biomasse dans la division 3N demeure très maigre. Dans la division 3O, où se trouve la majeure partie du stock, la biomasse a connu une légère baisse de 1984 à 1990, tendance qui s'est accentuée par la suite; la valeur estimée en 1993 frôle le plancher de la série chronologique.

Les données sur la répartition tirées des relevés de printemps indiquent que la plie grise était concentrée sur le flanc sud-ouest du Grand Banc, surtout dans la division 3O, où s'exerce la presque totalité de l'effort de pêche canadien.

Le conseil scientifique de l'OPANO, estimant que les prises récentes dans la division 3O sont trop élevées, propose de maintenir les prises en-deçà de 3 000 t en 1994. Le conseil n'a pas été en mesure de calculer une valeur moindre appropriée; cependant, souligne-t-il dans son rapport, alors que les prises moyennes de 1984 à 1990 n'ont été que de 2 600 tonnes, la biomasse visée par les relevés dans cette division a continué de diminuer.

Limande à queue jaune dans les divisions 3L, 3N et 3O

Compte tenu des sombres perspectives de recrutement, ce stock ne donne aucun signe qu'il prospère et s'éloigne des faibles valeurs estimées depuis 1988, lesquelles représentent probablement les planchers historiques. La biomasse équivaut à environ la moitié de ce qu'elle était en 1985. La croissance potentielle des classes annuelles de 1984 à 1986 ne s'est pas réalisée, probablement en raison des prises massives de juvéniles effectuées dans la zone réglementée par l'OPANO et des prises globales des dernières années, qui ont oscillé entre 10 000 et 16 000 t (alors que les TPA variaient entre 5 000 et 7 000 t). Les données sur les prises tirées de ce stock sont encore entourées de beaucoup d'incertitude.

On a également remarqué une modification de la répartition du stock accompagnée d'une concentration de la population restante vers un point du flanc sud du haut-fond du sud-est, dans la division 3N. Les données des relevés de recherche indiquent que la majeure partie de la biomasse de ce stock se trouve dans 3N, où elle est relativement stable, quoique à des valeurs faibles. Dans la division 3L, les données indiquent que la biomasse est presque nulle, alors que, dans la division 3O, on remarque une augmentation.

Il faut contrôler les prises de petits poissons dans la zone réglementée par l'OPANO afin de protéger le recrutement futur et de donner à la ressource toutes les chances de se reconstituer. Le conseil scientifique de l'OPANO juge que les prises doivent respecter le TPA qui, en 1994, devrait se situer à 7 000 t.

Morue des divisions 3N et 3O

De 1986 à 1992, les prises sont passées de 51 000 t à 12 600 t; pendant la même période, la biomasse de géniteurs a chuté, passant d'environ 200 000 à quelque 60 000 t.

La biomasse totale de ce stock est proche du minimum estimé. Les baisses les plus récentes ont été beaucoup plus importantes dans la division 3N que dans la 3O. Il est à prévoir que la population adulte continuera de diminuer, avec le recrutement dans la biomasse génitrice de plusieurs classes annuelles faibles. La classe annuelle de 1989 (3 ans en 1992) peut se situer au-dessus de la moyenne des dernières années; toutefois "en 1991 et 1992, il a été capturé dans la zone réglementée par l'OPANO une importante quantité de poissons de cette classe annuelle. On estime qu'environ 4,5 M de morue de 3 ans ont été capturées principalement au cours des 6 premiers mois de 1992, alors que ces poissons mesuraient entre 30 et 40 cm," cela sans compter les quelque 6M de poissons capturés à 2 ans en 1991. Le rapport poursuit : "des prises si importantes de poissons de ces tailles laissent supposer que des engins avec un maillage très inférieur à 130mm ont pu être utilisés."

Le conseil scientifique observe que la biomasse génitrice pourrait ne jamais remonter la pente si on continue de capturer des immatures à un tel rythme. Il recommande de limiter à 6 000 t les prises de morue dans les divisions 3NO en 1994.

Conclusions

1. Les biomasses estimées des 4 stocks clés frôlent ou atteignent des planchers historiques, de sorte que leur reconstitution est loin d'être assurée. À l'exception possible de la limande à queue jaune, les trois autres stocks sont dans une situation précaire, la plie canadienne inspirant le plus de crainte.
2. Les biomasses réelles pourraient même être inférieures aux estimations, si l'on tient compte des traditionnels problèmes de fiabilité des données sur les prises dans la zone réglementée par l'OPANO.

3. Les captures de juvéniles de plie canadienne et de limande à queue jaune dans 3LNO et de morue dans 3NO posent un problème tel que les rares classes annuelles supérieures à la moyenne ne réussissent pas à reconstituer la biomasse génitrice.
4. La majeure partie de la biomasse restante des 4 stocks se trouve dans les divisions 3N et surtout 3O, où se concentre également une bonne partie de l'effort de pêche canadien.
5. Le niveau $F_{0,1}$ projeté, révisé pour 1993, en ce qui concerne la plie canadienne dans 3LNO, est de 4 600 t; cette valeur pour la morue de 3NO est d'environ 8 000 t. Cependant, les TPA établis par la commission des pêches de l'OPANO (pourtant motivés par les impératifs de conservation) n'ont pas permis de stopper la chute de ces stocks. Compte tenu de la précarité de leur état, le conseil estime que des TPA établis au niveau de référence $F_{0,1}$, ou à n'importe quel niveau de référence, ne permettront pas de stopper l'hémorragie, et que par conséquent des mesures plus radicales sont requises.
6. La seule solution logique susceptible de permettre aux 4 stocks de se reconstituer consiste à cesser de les pêcher.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommande au Canada de préconiser l'interdiction de pêcher les 4 stocks tant dans ses eaux de pêche qu'à l'extérieur de sa ZÉE, jusqu'à ce que les baisses actuelles soient stoppées et que les stocks se soient suffisamment rétablis pour permettre la reprise de la pêche.

C. FLÉTAN NOIR DANS LA SOUS-ZONE 2 ET LES DIVISIONS 3K ET 3L

Les prises canadiennes de ce stock dans les secteurs traditionnels ont beaucoup diminué depuis le milieu des années 1980. En 1991 et 1992, les fileyeurs canadiens ont déporté leur effort sur les pentes profondes de la plate-forme continentale dans la division 3K et le nord de la division 3L, à des profondeurs de 800 à 1 000 m et même plus grandes. Par ailleurs, en 1990, un important mouvement a visé des secteurs plus profonds (jusqu'à 1 500 m) de la zone réglementée par l'OPANO, aux limites des divisions 3L et 3M; en 1991, cette nouvelle pêche s'étendait à la division 3N et elle atteint aujourd'hui la division 3O.

Le conseil scientifique estime qu'une importante partie du stock exploité dans la zone réglementée par l'OPANO des divisions 3LMN est probablement issue d'une redistribution de la ressource provenant de divisions situées au nord (2J et 3KL); les limites recommandées (50 000 t) pour l'ensemble du stock continuent d'être dépassées (63 000 t en 1992). À peu près 90 % des prises proviennent toujours des divisions 3LMN, à l'intérieur de la zone de l'OPANO, et la quasi-totalité des prises sont constituées d'immatures.

Le conseil scientifique juge que les évaluations analytiques ne seront acceptables que lorsque l'on comprendra parfaitement les modèles migratoires et la composition du stock; c'est pourquoi le conseil n'a pas pu établir de TPA convenable pour 1994.

Du point de vue de la conservation, la situation du stock est inquiétante car elle se résume comme suit : prises des secteurs traditionnels en chute libre; absence de poissons matures et grande rareté de classes annuelles contribuant à la biomasse totale. Aucune évaluation analytique n'est disponible. Pourtant, certains membres de l'OPANO exploitent le stock librement et de manière effrénée, apparemment dépourvus de connaissances scientifiques sur l'état de la ressource. Par conséquent, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommande que le Canada réclame une diminution majeure des prises dans la zone de l'OPANO et un engagement solidaire des membres pour répondre à temps et de manière satisfaisante aux questions scientifiques qui se posent sur ce

stock. En l'absence de conseils scientifiques, le Conseil remarque que les prises totales historiques de ce stock se situent autour de 25 000 t par année, valeur qui devrait être considérée comme un plafond à ne pas dépasser, en attendant des évaluations analytiques.

D. CREVETTE DANS LA DIVISION 3M

Une nouvelle pêche de la crevette a débuté au printemps 1993 sur le Bonnet Flamand (division 3M). À certaines occasions, au cours des derniers mois, plus de 60 navires-usines de divers pays membres de l'OPANO s'activaient dans le secteur. En 3 mois seulement, les prises ont dépassé 21 000 t, dont 3 800 t pour les Canadiens.

Dans ce cas-ci, le problème est double. D'un côté, il faut aborder la gestion et l'exploitation de cette ressource dans une optique de conservation et notamment assurer une surveillance continue de l'effort et des prises, jusqu'à ce qu'une évaluation scientifique puisse être réalisée. De l'autre, on s'inquiète des prises accidentelles (surtout de sébaste) qui, faibles au début, atteignent aujourd'hui les 25 % des prises totales, en moyenne, des proportions qui peuvent être bien supérieures dans des cas particuliers.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommande au Canada d'exhorter l'OPANO à adopter immédiatement une démarche prudente, axée sur la conservation, afin de gérer cette pêche et notamment à limiter l'effort de pêche, et à ne pas attendre que cette ressource périclite par le fait d'une exploitation intensive effrénée, comme c'est le cas du flétan noir dans la zone de l'OPANO.

E. DIVERS

Par ailleurs, le Conseil est préoccupé par d'autres stocks comme le sébaste dans les divisions 3LN et le grenadier dans les sous-zones 2 et 3, pour lesquels il souhaite que les recommandations du conseil scientifique de l'OPANO soient réalisées.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques est heureux de pouvoir vous soumettre ses avis qui, il l'espère, seront de quelque utilité.



Herbert M. Clarke

Pièce jointe

ZONES DE L'OPANO: 3L, 3N, 3O ET 3M

